

AERO-CLUB D'ISSOUDUN

Aérodrome
36100 SAINT-AUBIN

Téléphone : 02 54 21 05 38

Télécopie : 02 54 21 60 51

TARIFS 2003

Comité de Direction de l'ACI du 21 décembre 2002

	- 25 ANS	+ 25 ANS
Cotisation Club	18.00 €	18.00 €
Frais annuels	124.00 €	155.00 €
Frais journaliers (journées consécutives)	6.50 €	6.50 €

Licence-Ass Vol à Voile	65.00 €	140.00 €
Licence-Ass Courte durée		68.00 €

Forfait Initiation 5 Vols	250.00 €	270.00 €
---------------------------	----------	----------

HEURES DE VOL PLANEUR

Pégase - Discus - Ventus - SF 28 cellule	13.20 €	16.50 €
ASH 25 en vol partagé pour chaque pilote ⁽¹⁾	13.20 €	16.50 €
Marianne et Janus en solo ou DC - ASH25 en DC	14.40 €	18.00 €

DEGRESSIVITE ⁽²⁾ Les valeurs indiquées concernent les dépenses liées aux heures de vol planeur.

Plein tarif jusqu'à hauteur du 1er forfait de :	264.00 €	330.00 €
80% du tarif des heures de vol planeur	264,00 € à 528,00 €	330.00 € à 660,00 €
50% du tarif des heures de vol planeur	au delà	au delà

Heure moteur SF 28	30.00 €	30.00 €
Heure de vol moteur	104.00 €	104.00 €
Heure de dépannage Air	183,00 €	183,00 €

Remorqué	16.40 €	20.50 €
Remorqué en compétition ⁽³⁾	25.00 €	25.00 €

INITIATION

Vol d'Initiation 1 personne	48.00 €	48.00 €
Vol d'Initiation 2 ou 3 personnes en avion	65.00 €	65.00 €

DEPANNAGES AIR ⁽⁴⁾

Dépannage facturé 2 remorqués BOURGES - VILLERS - CHATEAUNEUF - VIERZON - LEVROUX Dépannage facturé 3 remorqués ARGENTON - ROMORANTIN
--

⁽¹⁾ En solo, les deux places sont facturées au pilote

⁽²⁾ et ⁽⁴⁾ tarifs réservés aux membres ayant acquitté les frais annuels, le 1er forfait et qui règlent leurs factures dans les délais prescrits.

⁽³⁾ Participation aux frais de convoyage et d'assurances spécifiques

NOTA : Les factures devront être réglées à réception et au plus tard dans les 30 jours de sa date d'émission. En effet le tarif à l'heure de vol, dégressif au delà de certains seuils, permet à chacun de connaître le montant de ses dépenses de vol et d'anticiper leur règlement.

Attention : La planche de vol du jour J ne pourra plus être modifiée à J+1 à 11 heures !

Nota bene : Une note explicative et complémentaire est à disposition des membres